



BFL CANADA

Services d'assurance immobilière



Programme de détection d'eau (Québec)

Chez BFL CANADA, nous reconnaissons l'importance de protéger vos biens contre les imprévus.

Le programme de détection des fuites d'eau novateur de BFL CANADA destiné aux syndicats de copropriétés et propriétaires d'immeubles à logements multiples ou commerciaux permet d'élever le niveau de protection des immeubles à travers le pays. Ce programme souligne non seulement notre engagement en matière d'innovation, mais aussi notre volonté de fournir à nos clients des solutions complètes et avantageuses en matière de gestion de risques.

En quoi consiste le nouveau programme de BFL CANADA?

Le nouveau programme exclusif de BFL CANADA est conçu pour encourager les clients proactifs contre l'un des risques les plus fréquents et dévastateurs : les dégâts d'eau.

Une fois les dispositifs intelligents de détection des fuites avec fermeture automatique de l'entrée d'eau installés avec succès, votre couverture d'assurance « Biens » est éligible à un **crédit pouvant aller jusqu'à 10%*** sur votre prime d'assurance, en plus de bénéficier d'une meilleure protection pour votre immeuble. Notez que le crédit offert s'applique uniquement aux adhérents des programmes Protection Condo et Protection Appartement, et est soumis à la discrétion des assureurs participants.

Avantages du programme

En encourageant l'installation de dispositifs intelligents de détection des fuites avec fermeture automatique de l'entrée d'eau, nous visons à prévenir les risques et à réduire de manière significative l'impact des dégâts des eaux. Cela permet de réaliser des économies importantes sans compromettre la qualité et l'étendue de votre couverture d'assurance.

Profitez des avantages d'un programme accessible conçu pour prévenir efficacement les risques, protégeant par le fait même vos actifs financiers et vos biens.



Gestion diligente de risques



Protection de haute qualité permettant de réduire les coûts



Commodité et tranquillité d'esprit

Adhérez au nouveau programme de BFL CANADA

Assurez votre tranquillité d'esprit

En tant que chef de file du courtage d'assurance dans le secteur de l'immobilier, BFL CANADA s'engage à toujours innover pour répondre aux besoins de ses clients. De ce fait, notre programme répond à notre mission en offrant une valeur ajoutée, en plus d'assurer sécurité et pérennité, aux syndicats de copropriétés et propriétaires d'immeubles à logements multiples ou commerciaux à travers le pays.

Optez pour la tranquillité d'esprit dès aujourd'hui grâce au nouveau programme de BFL CANADA. Ensemble, nous pouvons vous aider à rendre vos propriétés plus sûres et plus résilientes.

Conditions d'admissibilité au programme

<input type="checkbox"/>	Des dispositifs de détection des fuites avec fermeture automatique de l'entrée d'eau, incluant des capteurs de détection d'eau, doivent être installés sous toutes les sorties d'eau, et ce dans l'ensemble des unités de l'immeuble.
<input type="checkbox"/>	La technologie doit permettre de signaler en permanence (24h/7) les fuites aux propriétaires, gestionnaires et/ou membre du Conseil d'administration de l'immeuble.
<input type="checkbox"/>	Les fournisseurs choisis doivent avoir fait leurs preuves en matière d'installation de dispositifs.
<input type="checkbox"/>	Au moins 90 % des unités de biens doivent être équipées de dispositifs pour pouvoir bénéficier d'une déduction lors du renouvellement de leur assurance.

Comment participer au programme

Il suffit de soumettre les détails de votre immeuble à votre courtier d'assurance avec les informations suivantes:

1. Nom du fournisseur choisi pour l'installation des dispositifs de détection d'eau.
2. Confirmation que le système de détection choisi fermera automatiquement et de manière autonome l'entrée d'eau de l'unité.
3. Confirmation du nombre total d'unités pour lesquelles des dispositifs de détection d'eau ont été installés.
4. Confirmation que des détecteurs de fuite d'eau ont été placés sous chaque sortie d'eau et chaque appareil distribuant de l'eau dans les unités.
5. Confirmation de la date de début et de fin des travaux.

Obtenez jusqu'à 10% de crédit sur votre soumission d'assurance

Une fois que les informations ci-dessus ont été vérifiées et que les travaux ont été achevés avec succès, puis validés par les assureurs partenaires du programme de BFL CANADA – un **crédit pouvant aller jusqu'à 10%*** sera appliqué au prochain renouvellement d'assurance.

Nous joindre

Pour plus d'informations sur la façon d'adhérer au programme de BFL CANADA, veuillez nous joindre au :
1-866-669-9602 | realestate@bflcanada.ca

* **Note** : Le crédit offert dans le cadre de ce programme s'applique uniquement aux programmes Protection Condo et Protection Appartement, et est soumis à la discrétion des assureurs participants. Les assureurs se réservent toujours le droit de déterminer le rabais applicable en fonction de leur évaluation des dispositifs de détection et de fermeture de l'eau installés. Des conditions générales s'appliquent.